Demainsansdiabete.fr fête son premier anniversaire

Le site Demainsansdiabete.fr, créé par la Fédération et dédié aux libéralités, est une source d'information essentielle pour les personnes qui réfléchissent à la transmission d'un patrimoine pour soutenir nos actions.

Demainsansdiabete.fr fête son premier anniversaire ! Comme vous le savez, la Fédération est habilitée à recevoir des legs, assurances-vie et donations. Elle est aussi exonérée des droits de succession en raison de son statut d'association reconnue d'utilité publique. Cependant, ces modes de soutien à nos actions restent souvent mal connus de nos bienfaiteurs.

Or transmettre un patrimoine solidaire requiert un temps de réflexion et de préparation important : avoir toutes les informations en mains est essentiel ! Et nous le constatons : de plus en plus de personnes nous demandent des informations sur ces sujets.

C'est la raison pour laquelle, il y a un an déjà, la Fédération a créé le site Demainsansdiabete.fr pour vous informer et vous accompagner dans votre projet. Vous pouvez :

- Télécharger notre brochure sur la transmission de patrimoine ou faire une demande pour la recevoir par courrier postal ;
- Joindre directement notre chargée de relation bienfaiteurs ;
- Ou prendre un rendez-vous avec elle.

Un grand merci à tous pour votre générosité et votre fidélité ! Grâce à vous, nous pouvons construire nos actions en faveur des personnes atteintes de diabète sur le long terme.

Le site dédié :
Demain sans diabète

Votre contact privilégié
Ingrid Aubry-Sarriot
i.aubrysarriot@federationdesdiabetiques.org
01 84 79 21 55